



## Conseil de quartier Ermitage – Charles De Gaulle

---

### Compte-rendu de la réunion du 12 février 2015

#### Présents :

- × Claude BROCHET
- × Christophe AURICOSTE,
- × Patrice BOULAT
- × Yves CASTEL,
- × Patrick JADE,
- × Rachid KADDIMI,
- × Annick LACOUT,
- × Bertrand SIMONIN,
- × Yves THIRION,
- × Claire VALADIER,

#### Absents excusés :

- × Guy BONNETON
- × Philippe CHARPY
- × Bernard CLUZEAUD,
- × Isabelle JOLY,
- × Gilles LABIT,
- × Debhia SEHKI,
- × Kamel HAMMOUDIA,

## **1/ Présentation des futurs travaux rue du Vieux Chemin de Marly**

C. LOISEAU, directeur des services techniques et de l'urbanisme de la commune, présente le projet de travaux sur la rue du Vieux Chemin de Marly. Ces travaux se font conjointement avec la mairie du Port Marly. La voirie et les trottoirs seront refaits, l'éclairage changé et les réseaux enfouis. Toutefois la géométrie de la chaussée ne sera pas modifiée.

Avant ce type de travaux, la loi prévoit que soit réalisé un diagnostic sur l'amiante qui pourrait se trouver dans les agrégats ou les enrobés de la rue. Un pré-diagnostic tend à montrer la présence d'amiante. Un second doit confirmer ou infirmer cette présence. Si elle est avérée, le chantier sera plus coûteux, les gravats devant être acheminés vers une décharge agréée pour traiter les déchets amiantés.

*Depuis : le second diagnostic n'a pas démontré la présence d'amiante.*

Y. THIRION demande quelle est la date de début des travaux. C. LOISEAU espère qu'ils pourront débiter dès juin. Les dates définitives seront connues en mai.

S. BRIOULET expose la demande de certains riverains de voir mettre la rue en sens unique. Ce souhait n'est pas partagé par tous, la municipalité ayant reçu des courriers et avis différents.

P. JADE ne trouve pas la rue particulièrement dangereuse, ce qui l'est plus est le stationnement des voitures en haut de la rue dans le virage. Y. THIRION fait remarquer que la mise en sens unique obligerait les habitants de la résidence Leclerc Bellevue à faire un détour pour rentrer chez eux.

C. BROCHET demande comment il pourrait être décidé de mettre la rue en sens unique. S. BRIOULET explique que la mairie envisage de mener une concertation avec l'ensemble des riverains, cette concertation se fera autant que possible avec Le Port-Marly.

La Ville du Port-Marly prend en charge une partie des travaux pour un montant d'environ 175 000 euros. La Ville du Pecq financera à hauteur de 270 000 euros. Ce coût plus élevé pour Le Pecq s'explique par un enfouissement à faire sur la partie alpicoise de la rue, alors que les réseaux sont déjà enfouis dans la partie de la rue située au Port-Marly.

## **2/ Projet d'animation**

C. VALADIER propose d'organiser un vide-greniers. Il aura lieu le 10 mai. Les conseillers conviennent de limiter le vide-greniers au quartier Ermitage/ Charles De Gaulle.

C. VALADIER propose de monter une animation en corrélation avec la fête nationale des voisins. C. BROCHET indique que beaucoup de résidences organisent déjà leur propre repas des voisins.

## **3/Situation des travaux dans le quartier.**

C. BROCHET évoque l'absence d'éclairage rue Alexandre Dumas. La réparation des câbles d'alimentation devant suivre certaines contraintes réglementaires, les travaux ne débiteront que le 19 février. Il souhaite aussi connaître le propriétaire des candélabres et de l'escalier montant à l'avenue du Général Leclerc. La résidence Pecq Ermitage allant être clôturée, cet escalier sera un passage fréquenté. Il est indiqué qu'il s'agit d'un délaissé du Conseil général et que les services techniques sont en train de vérifier s'il n'existerait pas une convention passée avec la commune ou l'État qui indiquerait le propriétaire. C. BROCHET évoque ensuite les graffitis de l'escalier du Raidillon. Ces derniers ont été nettoyés par les services techniques de la mairie, ainsi que la peinture marron qui les recouvrait. C. BROCHET ajoute que l'armoire (rond-point d'Indochine) contenant les câbles de la fibre optique a été nettoyé suite à des graffitis mais le détergent a enlevé la peinture. Il est indiqué, que si les services municipaux nettoient les équipements communaux, il appartient à chaque propriétaire privé de faire de même sur ses biens. C. BROCHET demande quand l'éclairage du souterrain sera réparé. Il lui est indiqué que les réparations auront lieu durant les vacances de février. Enfin C. BROCHET rappelle qu'il y a des problèmes de stationnement devant la résidence Pecq

Ermitage, certains véhicules se garant devant les voies d'accès de la résidence. Il est rappelé que la police municipale est régulièrement sur place le matin lors de l'entrée des écoliers.

#### **4/ Questions diverses**

Les conseillers constatent que certains vols ont eu lieu dans le quartier ces dernières semaines. P. JADE souhaiterait que la caméra de surveillance située sur la salle Jacques Tati soit déplacée sur un poteau plus proche des bâtiments. C. BROCHET ajoute qu'au printemps, les arbres bouchent la vision de la caméra. Il est rappelé que l'emplacement des caméras a été déterminé en concertation avec la police nationale et que le déplacement d'un tel dispositif est coûteux.

P. JADE n'apprécie pas l'esthétique du nouveau candélabre rue Alexandre Dumas et demande pourquoi il n'est pas en harmonie avec le nouveau standard de la ville.

C. BROCHET indique la présence de déchets derrière le 13 allée de Normandie. Il souhaiterait savoir à qui appartient ce terrain. Il aimerait également savoir qui intervient sur les canalisations de l'avenue Jean Moulin, puisqu'un camion est, semble-t-il, régulièrement présent. Il est indiqué que Lyonnaise des Eaux intervient deux fois par an pour curer les canalisations. Une vérification sera faite auprès des services techniques.

P. JADE indique que sous la RD7 de jeunes arbres poussent dans les blocs de béton qui s'écartent. Il aimerait aussi savoir si des barrières seront installées devant le café lorsque le souterrain sera fermé. Il lui est indiqué qu'il est peu probable que ce type de mobilier urbain soit installé sur le bord d'une route nationale. P. JADE demande s'il ne serait pas possible de créer un espace, en contrebas du parking de la résidence des Trois Moulins. C. BROCHET lui indique que le terrain appartient à la copropriété. En l'absence de quorum à l'assemblée générale, le projet de cession ou de location à la Ville n'est pas possible.

Y. THIRION s'inquiète pour les commerces du quartier, d'autant plus qu'un local commercial a été récemment transformé en local d'habitation. Les conseillers sont informés que la configuration territoriale de l'Ermitage n'est pas favorable à l'implantation de commerces. R. KADDIMI, souhaiterait que soit relancé le projet de signalétique des commerçants. S. BRIOULET rappelle qu'il n'y avait que deux commerçants disposés à participer au projet de signalétique et que l'emplacement du totem posait problème.

C. BROCHET émet l'idée d'un panneau signalétique plus petit que celui qui avait été envisagé (modèle utilisé par Le Port Marly). Il est rappelé la nécessité d'avoir une cohérence du mobilier urbain sur toute la ville.

C. BROCHET demande où en est le projet des écoles Jean Moulin. S. BRIOULET indique que la mairie a choisi un programmiste. Il est envisagé de faire un projet entièrement tourné vers l'enfance et la jeunesse avec une grande école maternelle et une école primaire en haute qualité environnementale, un CLEP et un CLEM, un terrain multisports, ainsi qu'un espace dédié aux activités jeunesse (11-17 ans).

S. BRIOULET informe les conseillers qu'ils sont conviés à une réunion d'information sur la démarche d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU). Un cabinet d'étude a été choisi pour accompagner la mairie dans l'adoption d'un PLU qui viendra remplacer le POS actuel. Ce PLU doit être voté avant 2017 et devra prendre en compte les différents textes législatifs et réglementaires en vigueur. Le PLU est un document important qui dessinera la ville, aussi bien en termes de logements que de mobilité, sur un horizon de dix-quinze ans.

Le droit de l'urbanisme prévoit une concertation des habitants lors de l'élaboration et de l'adoption du PLU. Mme le Maire a souhaité que l'élaboration du PLU du Pecq associe également, et de manière privilégiée, les Conseils de quartier, eu égard aux liens étroits que ces derniers entretiennent avec leur ville et à leur connaissance du territoire. Il est important dans cette démarche que les Alpicois soient partie prenante car leur vision et leur témoignage sur leur façon de vivre permettra de construire au mieux le document en le rendant utile et efficace.

La réunion d'information permettra donc de présenter le PLU dans les grandes lignes : son intérêt, les contraintes qui s'imposent à la mairie et les étapes de son adoption (d'abord la réalisation d'un diagnostic par un cabinet d'étude, puis la présentation des grandes orientations issues du diagnostic et enfin la phase administrative avec la rédaction du document et l'enquête publique).

Cette réunion d'information est organisée début mars car dès fin mars, deux outils vont être mis en place pour alimenter le diagnostic :

- Deux marches urbaines auront lieu en bus les samedis 14 et 21 mars prochain au matin et permettront d'avoir le regard des habitants sur le patrimoine de la ville et son environnement puis sur les habitations et le commerce alpicois.
- Des cafés-PLU permettront de faire la synthèse de ce qui a été dit lors des marches urbaines. Les cafés PLU auront lieu le 26 mars et le 2 avril au pôle Wilson.

**Claude Brochet**

*Président du Conseil de quartier  
Ermitage/Charles De Gaulle*

**Philippe Charpy**

*Vice-président du Conseil de quartier  
Ermitage/Charles De Gaulle  
Conseiller municipal*